

L'absentéisme en entreprise se maintient à un taux élevé

S'il s'inscrit en baisse sur un an, le taux d'absentéisme des salariés français reste fixé à 4,2 %, 30 % supérieur à celui enregistré avant la crise sanitaire en 2019.

Basé sur le traitement anonymisé des déclarations sociales (DSN) de plus de 3 millions de salariés, l'Observatoire de la vie en entreprise d'AXA permet chaque année de faire un point assez précis sur « la santé et la qualité de vie au travail » des Français. Indicateur clé de cette étude, le taux d'absentéisme s'affiche à 4,2 % sur 2023. Un taux en recul de 0,3 point sur un an. Mais cette baisse est « en trompe-l'œil », précisent les auteurs qui rappellent qu'en réalité, ce taux progresse régulièrement depuis plusieurs années. Entre 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire, et 2023, il est ainsi passé de 3,2 % à 4,2 %, soit une progression de 30 %.

Une hausse des arrêts de longue durée

Sur la durée des arrêts, on note, entre 2019 et 2023, que le taux d'absentéisme dû aux arrêts de courte durée (moins de 2 jours) est resté assez stable (1,3 % en 2019 contre 1,5 % en 2023). En revanche, celui associé aux arrêts de plus de 60 jours est passé de 1,9 % à 2,7 %. Une hausse qui s'explique, pour partie, par une recrudescence des troubles psychologiques (dépressions, burn-out, troubles anxieux...). En 2023, ces derniers ont ainsi été la cause de 24,5 % des arrêts de longue durée contre 18,2 % en 2019. Un chiffre qui grimpe

à 31,4 % chez les femmes, plus exposées que les hommes au surmenage car souvent tenues de « concilier leur travail, l'éducation de leurs enfants et parfois également d'assurer le rôle d'aidante auprès de leurs parents âgés », précise l'étude.

Les jeunes salariés de moins de 30 ans, avec 25,6 % d'arrêt pour trouble psy (+9,5 points par rapport à 2019), sont également très exposés aux souffrances mentales.



Des différences par taille d'entreprise

En 2023 comme en 2022, l'étude relève une corrélation claire entre la hausse du taux d'absentéisme et la taille de l'entreprise. L'évolution est ainsi plus marquée pour les TPE-PME, avec une hausse de 38 % pour les entreprises de moins de 20 salariés contre seulement +21 % pour les entreprises de plus de 750 salariés. En revanche, le taux d'absentéisme des moins de 20 salariés (2,8 %), reste très inférieur à celui des plus de 750 salariés (4,8 %) en 2023. L'étude nous apprend aussi que le taux d'absentéisme est plus faible parmi les salariés pratiquant le télétravail (3,3 % en 2023) que chez les autres (4,3 %). La durée moyenne d'arrêt des télétravailleurs ressortant également en baisse de 7 jours (à 20 jours) par rapport à celle des autres salariés (27 jours).



Marie-Laure Basset

CEO d'API

« Lutter contre la désertification du monde rural »

API implante des supérettes autonomes au cœur des villages pour apporter des services de proximité et recréer des liens humains.

Comment est née l'idée de création d'API ?

Marie-Laure Basset : API a été créé par deux entrepreneurs, Alex Grammatico et Julien Nau, pour lutter contre la désertification du monde rural. Au-delà d'un isolement géographique, les habitants du monde rural perdent peu à peu ce qui fait l'âme des villages : proximité, solidarité, lieux de rencontres... Alex et Julien se sont ainsi inspirés de ce qui existe en Suède : des supérettes autonomes pour les personnes vivant dans des zones isolées. Ils cherchaient quelqu'un pour diriger la société et j'ai rejoint l'aventure. C'est ainsi qu'API est née en juin 2022 et nous avons ouvert notre première supérette en novembre 2022, à Claix, près d'Angoulême (16).

API est une entreprise à mission.

Pouvez-vous nous en dire plus ?

M-L. B. : depuis sa naissance et au-

delà de son service de proximité, API œuvre à contribuer au développement et à la redynamisation du monde rural. C'est donc très naturellement que nous avons décidé de devenir une entreprise à mission en mars 2023. Depuis les années 80, près de 40 % des communes françaises ont vu leur commerce de proximité fermer, obligeant des millions d'habitants de petits villages à faire parfois plus de 30 minutes aller-retour en voiture pour accéder à leurs produits du quotidien. Nous avons donc imaginé des supérettes que nous implantons dans des petites communes de 700 habitants au minimum qui n'ont plus de services, plus d'épiceries et qui sont éloignées d'un supermarché.

Pouvez-vous nous présenter le concept des magasins API ?

M-L. B. : API, ce sont des supérettes qui fonctionnent de manière autonome et connectée, ce qui permet de garantir une ouverture 24h/24 et 7j/7. Concrètement, ce sont des mobil-homes de 40 m² que nous avons aménagés en point de vente. Nos clients ont juste à créer leur



Des produits à prix supermarché

Une offre locale complète les 700 produits du quotidien proposés par les supérettes API.



API



Activité

Supérettes libre-service installées dans les villages



Création

Juin 2022



Effectif

60 personnes



Web

<https://api-masuperette.fr/>

compte en ligne pour obtenir un QR code qui, une fois scanné, ouvre les portes de la supérette. Ils font leurs courses, passent à la caisse automatique et règlent leurs achats en carte bancaire. Côté offre, nous proposons 700 produits : des fruits et légumes, du surgelé, des produits frais, de l'épicerie salée et sucrée, des produits d'hygiène et de soins... Nous avons construit notre référencement autour des 700 produits du quotidien, vraiment indispensables. Et la force de notre concept, c'est que 70 % de notre offre est à prix supermarché. Pour cela, nous nous appro-

visionnons auprès de Carrefour avec qui nous avons un partenariat. Nous complétons cette offre avec des produits locaux. Quand nous ouvrons une supérette, nous démarchons les producteurs locaux dans un rayon de 50 km. Cela représente aujourd'hui 5 % de notre référencement, mais cette part a vocation à augmenter.

Vous assurez aussi une présence humaine ?

M-L. B. : tout à fait. Si nos supérettes sont en libre-service, une présence quotidienne est assurée par un gestionnaire, « l'apicier ». Il est recruté localement et passe tous les jours à heures fixes dans chacun des magasins qu'il gère. Il s'occupe des commandes, réapprovisionne les rayons, entretient le local, anime la supérette et accompagne les clients qui en ont besoin. Nous travaillons également avec des ambassadeurs, des personnes qui vont nous aider à gagner en visibilité, à augmenter notre ancrage local. Ils organisent des moments de rencontre et des ateliers sur divers thématiques : le bien-

▲ Les magasins API sont installés dans des mobil-homes de 40 m² en zones rurales. Autonomes, ils sont ouverts 7j/7 et 24h/24.



▲ L'entrée de magasin se fait par un QR code généré par une application.

manger, le numérique... Et à chaque fois que nous ouvrons une supérette, nous organisons une grande fête au village. C'est un moment important où nous rencontrons les habitants et pouvons leur expliquer comment fonctionne leur supérette. C'est toute une relation avec les habitants qui s'installe et c'est primordial de la cultiver sur le long terme.

” Notre rêve est de faire revivre les places de village et la première brique, c'est la supérette API. “

Combien de supérettes API avez-vous implanté ?

M-L. B. : nous avons aujourd'hui un réseau de 60 supérettes. Elles sont très majoritairement présentes en région Nouvelle-Aquitaine. Mais nous sommes aussi implantés en Vendée, dans les Pays de la Loire et, plus récemment, en Normandie. Nous avons vocation à être présents partout en France. Notre potentiel de développement est immense, tant les besoins sont importants.

Quelles sont vos perspectives de développement ?

M-L. B. : ce qui nous importe, ce sont les deux aspects de notre mission. C'est tout d'abord l'impact social avec cette volonté forte de redynamiser les villages, mais c'est aussi l'impact environnemental, car nous évitons aux habitants de prendre leur voiture pour aller faire leurs courses. Forts de ces deux piliers, nous avons un objectif ambitieux de développement national.

Et tout cela, grâce aux équipes d'API qui se surinvestissent au quotidien pour faire aboutir notre mission, pour faire vivre ce beau et nouveau modèle malgré les difficultés. Nous avons beaucoup de demandes de nouvelles implantations mais nous devons maîtriser notre développement via une implantation de nos supérettes en grappes, pour que notre modèle soit rentable donc pérenne.

Comment envisagez-vous l'avenir d'API ?

M-L. B. : avec une grande confiance ! Notre rêve est de faire revivre les places de village et la première brique, c'est la supérette API. Souvent, les clients espèrent l'ouverture d'autres services de proximité à côté de nos supérettes : une maison médicale, des bornes de recharge électrique... Par exemple, à Claix, où nous avons ouvert notre première supérette, une prothésiste ongulaire s'est installée et un food truck est présent 2 fois par semaine. Juste à côté, il y a un café-restaurant, fermé depuis des années. Nous rêvons qu'il réouvre et qu'il soit géré, pourquoi pas, par un de nos « apiciers ».

10 % des salariés français travaillent plus de 49 h par semaine

Selon Eurostat, 10,1 % des Français ont travaillé au moins 49 heures par semaine en 2023, contre 5,4 % des Allemands et 9,6 % des Italiens.

Chaque année, Eurostat, l'institut de statistique européen, mesure le temps de travail des salariés et des entrepreneurs de l'ensemble des pays membres. Un indicateur qui, s'il ne traduit pas à lui seul la productivité d'un travailleur, permet de mesurer son investissement professionnel. Dans sa dernière étude portant sur 2023 et publiée le 1^{er} mai dernier, Eurostat fait apparaître que 7,1 % des salariés européens ont travaillé, en moyenne, plus de 49 heures par semaine l'an dernier. Un chiffre en recul de 0,3 point sur un an.

Les salariés français sur le podium

Dans le détail, seuls 3 pays de l'Union européenne affichent un taux supérieur à 10 % : la Grèce (11,6 %), Chypre (10,4 %) et la France (10,1 %). À noter que la France, où pourtant le temps de travail hebdomadaire légal est un des plus faibles de l'Union, trône le podium européen depuis 2021, première année de publication de ces statistiques.

Ses grands voisins, comme l'Allemagne (5,4 %), l'Italie (9,6 %) ou l'Espagne (6,7 %), totalisent un volume plus réduit de salariés ayant travaillé plus de 49 heures par semaine au cours de l'année 2023. Les taux les plus faibles étant enregistrés en Bulgarie (0,4 %), en Lituanie (1,1 %), en Lettonie (1,1 %), en Roumanie (1,8 %) ou encore en Hongrie (2,2 %).

Plus de 10 % depuis 2021

Depuis la mise en place de ce baromètre, le nombre des salariés français travaillant plus de 49 h par semaine a toujours été supérieur à 10 % (10,1 %, 10,4 % et 10,1 %).



MODE DE CALCUL DES HEURES DE TRAVAIL

L'étude mesure le nombre d'heures habituellement travaillées par semaine, y compris les heures supplémentaires, mais exclut le temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail et le temps pris pour la pause repas principale.

Un surinvestissement des entrepreneurs

Sans surprise, le temps de travail hebdomadaire moyen des indépendants surpasse celui des salariés. On note ainsi qu'en 2023, pas moins de 23,6 % des entrepreneurs non-employeurs dépassaient, en moyenne en Europe, les 49 heures de travail par semaine. Cette fois, la France se contente d'une 9^e place avec 25,3 %, loin derrière la Belgique (34,2 %) et l'Autriche (29,3 %). La Bulgarie et la Lituanie clôturent ce classement avec 2,7 % d'entrepreneurs travaillant au-delà des 49 heures par semaine.

Enfin, du côté des entrepreneurs employeurs européens, 41,7 % d'entre eux ont effectué des semaines de plus de 49 heures en 2023, selon Eurostat. Et sur le podium, on retrouve la Belgique (57,6 %), la France (54,9 %) et l'Autriche (48,7 %).

Investissements : la France reste attractive

Pour la 5^e année d'affilée, la France se hisse sur la plus haute marche des pays européens choisis par les investisseurs étrangers. En 2023, selon le dernier baromètre de l'attractivité, 1 194 décisions d'implantations et d'extensions



M. KRZAKOWIAK / GETTY IMAGES

de sites dans notre pays, dont la moitié industrielles, ont été prises. Un chiffre en recul de 5 % par rapport à 2022, mais qui permet à la France de rester devant le Royaume-Uni (985), l'Allemagne (733) et la Turquie (375).

Dans le détail, l'analyse montre qu'en France les projets se composent principalement d'extensions. Les nouvelles installations ne représentent, en effet, que 36 % des projets. L'étude confirme également un inquiétant décrochage de deux grands secteurs emblématiques français, la chimie et l'agroalimentaire, dans lesquels les projets d'investissements ont, respectivement, reculé de 23 % et 24 % en 2023.

L'emploi des cadres reste au beau fixe

Malgré le ralentissement de la croissance, les besoins de recrutement de cadres sont restés très élevés en 2023. Les chiffres récemment publiés par l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) font ainsi état de 330 700 recrutements de cadres en CDI ou en CDD de plus d'un an, soit 7 % de plus qu'en 2022. Un chiffre qui dépasse les estimations des entreprises et qui constitue un record historique, rappelle l'Apec. Dans le détail, « les moteurs traditionnels de l'emploi cadre (activités informatiques, ingénierie – R&D, activités juridiques, comptables, conseil) sont restés très actifs avec des hausses observées de leur volume de recrutements de cadres oscillant entre +6 et +10 % », précisent les auteurs de l'étude. Côté secteur, on note une hausse de 15 % des recrutements de cadres dans l'industrie, mais aussi un repli marqué dans la construction et la distribution généraliste et spécialisée.

En termes de créations nettes (recrutements + promotions - départs), le solde 2023 se monte à 85 400 nouveaux cadres employés dans les entreprises françaises.

Défaillances d'entreprises

17 088 entreprises ont engagé une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire au cours du 1^{er} trimestre 2024. Un plus haut depuis le 1^{er} trimestre 2015, précise Altares dans sa dernière étude sur les défaillances d'entreprises. Sur 12 mois glissants, 60 600 défauts ont ainsi été enregistrés, ramenant notre pays à son niveau de sinistralité de la période 2014-2016. Pour autant, Altares note qu'une « lente amélioration se dessine », illustrée par le taux de progression annuel de ces défaillances qui ressort à +19,4 % pour le 1^{er} trimestre, alors que les trimestres précédents marquaient une croissance deux fois supérieure. L'étude décompte 15 600 défaillances de TPE au cours du trimestre (soit 92 % de l'ensemble). Un chiffre important mais dont la progression est en forte décélération. En revanche, le taux de progression de défaut des PME-ETI reste soutenu à +28 %.

En 3 ans, le prix de l'électricité a augmenté de 67 % pour les entreprises

Le déclenchement de la guerre en Ukraine, début 2022, a occasionné une hausse brutale des prix de l'électricité. Une hausse, principalement portée par les clients professionnels, que l'Insee vient de mesurer dans une récente étude. Entre 2021 et 2024, les prix moyens ont ainsi augmenté de 67 % pour les entreprises et les professionnels, et ce, malgré l'application des aides (plafonnement pour les TPE et amortisseur électrique) mises en œuvre par le

gouvernement. Sans ces dernières, l'augmentation aurait atteint 74 %.

Année par année, l'Insee a enregistré une hausse des prix de l'électricité de 14 % entre 2021 et 2022, de 72 % entre 2022 et 2023 et un repli de 15 % entre 2023 et 2024.

Sans surprise, les plus grands consommateurs d'énergie ont dû faire face aux plus fortes augmentations. On note ainsi que les entreprises ayant souscrit des abonnements haute tension (C2-C3)

paient encore, en 2024, malgré les aides, leur électricité 84 % plus cher qu'en 2021. Les petits consommateurs (abonnement C5 : inférieur ou égal à 36 kVA) s'en sortent moins mal avec un différentiel tarifaire de +52 % sur 3 ans (+64 % sans les aides).

En termes de secteurs, cela se traduit par une hausse, depuis 2021, de 67 % des prix moyens pour les entreprises industrielles et agricoles contre 62 % pour les entreprises du tertiaire.

La Coupe du monde de rugby a rapporté 871 M€ à l'économie française

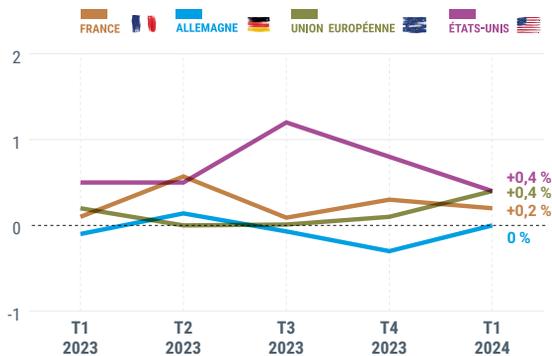
On ignore encore combien rapporteront les Jeux olympiques à l'économie française, en revanche, grâce à une étude du ministère des Sports, on sait que la Coupe du monde de rugby 2023 a généré 1,8 Md€ de dépenses dont 871 M€ d'apport net issus des visiteurs étrangers. Le reste correspondant aux dépenses réalisées par les supporters français et aux investissements des entreprises françaises dans le tournoi.

Dans le détail, pas moins de 425 000 visiteurs étrangers sont venus participer à l'événement. La durée de leur séjour s'est révélée supérieure à celle des autres touristes étrangers (10,3 jours contre 8,2) comme leur dépense journalière (170 €, hors dépenses de billetterie, contre 87 €). Le résultat de fréquentation est donc positif même s'il reste en deçà des 433 000 visiteurs attendus dans les scénarios de préparation. On note également que le rugby mobilise moins que d'autres sports.



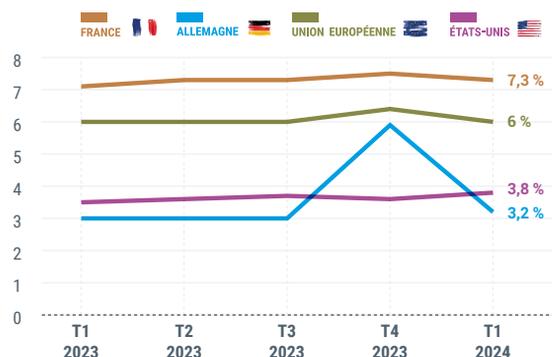
À titre de comparaison, 631 000 visiteurs étrangers étaient venus en France assister à l'Euro 2016 de football, générant un apport net de 1,4 Md€ à l'économie française. Les organisateurs des Jeux olympiques de Paris 2024 en attendent 1,5 million cet été. À suivre.

Évolution du PIB (en variation annuelle en %)



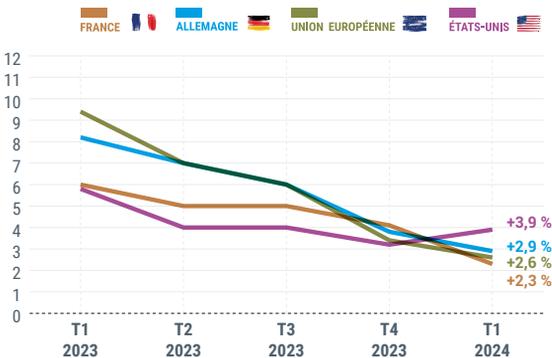
Source : OCDE

Taux de chômage (en % de la population active)



Source : OCDE

Prix à la consommation (en variation annuelle en %)



Source : OCDE

↑ +0,3 %

Au 1^{er} trimestre 2024, l'emploi salarié a augmenté de 0,3 %, après une légère hausse au 4^e trimestre 2023.

Source : Insee

↓ +1,9 %

En avril 2024, le nombre total de créations d'entreprises, tous types confondus, a rebondi sur un mois de 1,9 %, après +2,0 % en mars.

Source : Insee

→ 99 pts

En mai 2024, le climat des affaires en France est stable. À 99, l'indicateur, qui le synthétise, reste juste au-dessous de sa moyenne de longue période (100).

Source : Insee

↑ +2,2 %

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 2,2 % en mai 2024, comme en avril.

Source : Insee